

LA QUESTION
DE
L'INOCULATION
DE LA
PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE
DEVANT
L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE DE BELGIQUE.
DISCOURS
DU DOCTEUR WILLEMS,
(PRONONCE A LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 1865.)

(Extrait du *Bulletin de l'Academie royale de medecine de Belgique*,
deuxième série, tome VIII, n° 10.)

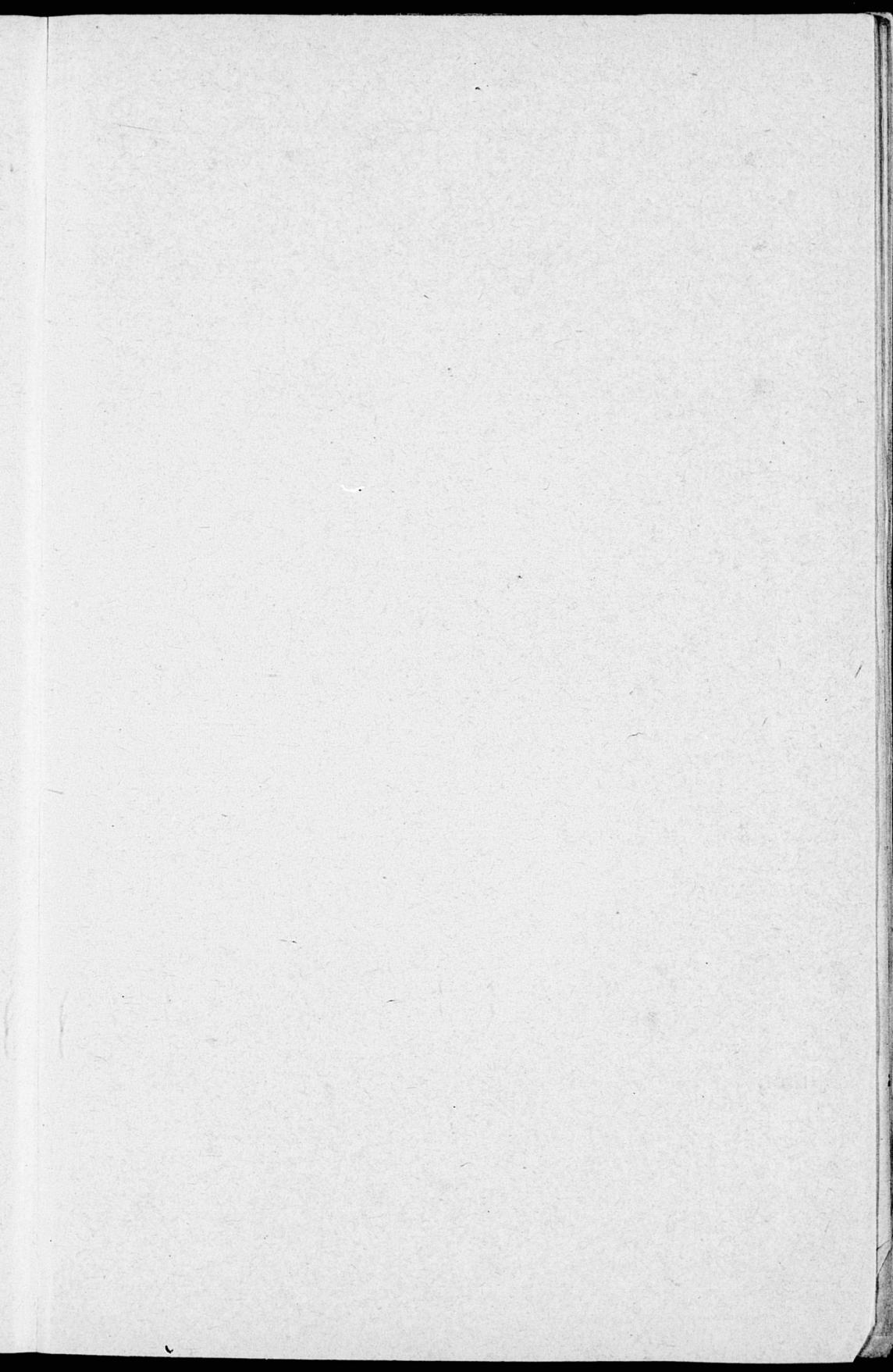
BRUXELLES,
LIBRAIRIE DE H. MANCEAUX,
IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE DE BELGIQUE,
Rue de l'Etuve, 20.

1866



C
3318



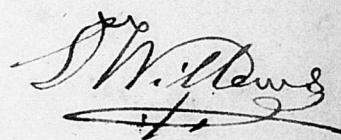


Han
olle
A
ian

LA QUESTION

DE LINOCULATION DE LA PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE.

Hommage de l'auteur à son ami et
collègue, Monsieur Wetterberg, Directeur
de l'école royale vétérinaire à Utrecht,
janvier 1866.


Dr. W. Wetterberg

RIJKSUNIVERSITEIT TE UTRECHT



2671 686 4

C 3318

v. c. 3318

LA QUESTION
DE
L'INOCULATION
DE LA
PLEUROPNEUMONIE EXSUDATIVE
DEVANT
L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE DE BELGIQUE.

DISCOURS

DU DOCTEUR WILLEMS,

(PRONONCÉ A LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1865.)



(Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*,
deuxième série, tome VIII, n° 10.)

BRUXELLES,
LIBRAIRIE DE H. MANCEAUX,
IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE DE BELGIQUE,
Rue de l'Étuve, 20.

1866

THE
DIALECTIC
METHOD

AN INVESTIGATION OF THE
PRINCIPLES OF LOGIC

BY
JOHN STUART MILL,
LATE MEMBER OF THE HOUSE OF COMMONS,

AND
PROFESSOR OF POLITICAL ECONOMY
IN THE UNIVERSITY OF LIVERPOOL.

LONDON:

LA QUESTION

de l'inoculation de la pleuropneumonie exsudative.

Messieurs,

Avant d'entrer dans le fond du débat, avant de vous exposer les bases scientifiques sur lesquelles repose mon système, je dois répondre quelques mots à diverses objections qui ont été faites dans cette enceinte contre l'inoculation préventive de l'espèce bovine.

Je rencontrerai d'abord les affirmations de l'orateur qui vient de se rasseoir, car M. Boëns, dans son long réquisitoire contre l'inoculation, n'a produit autre chose que des affirmations.

Le rapport de la Commission gouvernementale a été vivement attaqué ; cela ne me concerne guère : les honorables membres de cette Commission, j'en suis persuadé, réclameront la paternité de leur œuvre et sauront bien retirer intact des mains de M. Boëns leur enfant, qu'il croit avoir meurtri et défiguré.

Je ferai remarquer à M. Boëns qu'il s'est gravement trompé lorsqu'il a cru que l'inoculation de la pleuropneu-

monie est une opération semblable à la piqûre anatomique. Quelles sont en effet les différences entre l'une et l'autre ? En faisant une piqûre anatomique, en inoculant la matière septique, deux ou trois jours après, même souvent plus tôt, on obtient une inflammation à l'endroit piqué, et ensuite un état maladif général, suite de l'inflammation locale. Dans l'inoculation de la pleuropneumonie on remarque un résultat tout à fait contraire. Que voyons-nous en effet ? Après que le virus a été introduit à la partie inoculée, il s'écoule au moins un laps de temps de dix à quinze jours, et c'est alors seulement que nous remarquons les phénomènes locaux. Ainsi, dans l'inoculation de la pleuropneumonie, il y a d'abord trouble dans l'organisme et ensuite phénomènes locaux, tandis que dans la piqûre anatomique c'est le contraire : on observe d'abord des phénomènes locaux et ensuite une altération de l'état général.

En second lieu, dans l'inoculation de matières septiques, il se forme des abcès, des fusées purulentes. Dans l'inoculation de la pleuropneumonie, il ne se forme jamais un atome de pus à l'endroit inoculé, et c'est par erreur que M. Boëns vient de dire que dans les poumons des animaux atteints de pleuropneumonie on rencontre des abcès. *Jamais* chez ces animaux, on ne rencontre ni abcès ni trace de pus, pas plus dans les organes affectés que dans les parties inoculées. M. Boëns n'a probablement jamais vu des poumons d'animaux péripleumoniques, et paraît ne pas connaître du tout cette affection.

M. Boëns, Messieurs, a cru tellement m'enfariner que, je dois le dire, s'il avait réussi, je ne me reconnaîtrais plus moi-même. Il a dit que je n'étais pas l'inventeur de l'inoculation de la pleuropneumonie, que c'était M. Desaive. Eh

bien ! cette assertion que M. Boëns vient apporter à l'Académie, n'est plus soutenue par personne et me surprend singulièrement. Je vous affirme d'abord sur mon honneur de membre de cette Compagnie que jamais M. Desaive ne m'a parlé de l'inoculation préventive. Je dois dire, en outre, contrairement à ce qu'a dit M. Boëns, que je n'ai jamais rencontré M. Desaive ni dans la maison de mon père, ni dans une maison quelconque. Je n'ai rencontré qu'une fois fortuitement ce médecin, et c'est dans les rues de Hasselt. Du reste, je défie M. Boëns de nous signaler un ouvrage, un écrit quelconque, où M. Desaive aurait dit qu'il a inoculé ou qu'il a eu l'idée de l'inoculation. Quand a-t-il commencé à parler de l'inoculation ? Trois mois seulement après la publication de mon système, et quand tout le monde, par conséquent, était en possession de ma découverte. En effet, c'est seulement au mois de juin 1853 que M. Desaive s'est dit inventeur de l'inoculation. Or, déjà en 1851, un an avant la publication de mon système, je vous avais envoyé un mémoire qui fut déposé par M. Craninex, et qui doit encore se trouver dans les archives de l'Académie. Il prouve à l'évidence que mes expériences d'inoculation remontent au 28 décembre 1850.

Je demanderai à M. Boëns s'il peut citer un seul écrit qui constate que M. Desaive s'est occupé d'inoculation avant 1852.

— **M. Boëns** : Cela a été signalé à l'Académie.

— **M. Willems** : Oui, sur la simple affirmation d'un adversaire systématique, d'un homme animé contre moi de sentiments d'inimitié personnelle, sur l'affirmation de M. Maris, vétérinaire à Hasselt; mais de preuve, il n'y en a pas.

M. Desaive a prétendu être l'inventeur de l'inoculation, et beaucoup d'autres l'ont prétendu comme lui, tels que Ype

Bowes de Regnald et le docteur Donkerslot dans les Pays-Bas, de la Piroiterie en France ; mais toutes ces prétentions ne sont nées qu'après 1852, et n'ont jamais été consignées nulle part avant cette époque. Si donc M. Desaive avait connu l'inoculation prophylactique, il aurait fait avant 1852 ce qu'il a fait à cette époque. Or, qu'a fait alors M. Desaive ? Du moment où il a eu connaissance de l'inoculation d'après mon procédé, il s'est rendu en Allemagne, il s'est rendu en France, il s'est rendu ailleurs encore. Et pourquoi ? Pour exploiter mon système. Eh bien, s'il avait découvert ce préservatif, qu'il croyait être une mine d'or pour lui, ne l'aurait-il pas exploitée plus tôt qu'il ne l'a fait ? Voici ce que M. Bouley a écrit relativement à la conduite de M. Desaive, qui s'était rendu à Paris pour tenter d'y créer une société d'assurance pour le bétail, la *Société propagandiste*. Le *Journal d'agriculture pratique* de 1853 renferme à ce sujet les lignes suivantes :

« On ne saurait trop blâmer les gens dont la mission professionnelle est de propager avec désintéressement les bonnes doctrines et les pratiques utiles, et qui font métier de les exploiter dans un intérêt privé tout actuel. *En de pareilles mains, souvent en un plomb vil l'or pur se trouve changé.* »

Je crois qu'en voilà assez sur ce point. Je regrette même d'avoir dû revenir sur une question qui est jugée depuis de longues années par toutes les Commissions officielles du monde entier. Mais puisque M. Boëns, se montrant très-mal inspiré, s'est placé sur ce terrain, j'ai dû l'y suivre et donner quelques explications relativement à ce qui s'était passé.

Messieurs, parmi les orateurs qui ont pris part à cette discussion, je rencontre ensuite M. Pétry, qui a fait quelques objections à ma méthode. Je dois dire que j'ai été charmé de

la loyauté de M. Pétry. Il n'a jamais été l'adversaire de la découverte de l'inoculation. Il a fait comme les hommes sages et raisonnables doivent faire; il a dit: Je veux attendre, je veux expérimenter; si les expériences donnent raison au système, je le proclamerai. C'est la marche qu'il a suivie. Il a lu et relu le rapport de la Commission si vivement attaqué par M. Boëns, il y a puisé des convictions en faveur de l'inoculation, et il n'a pas hésité à le proclamer dans cette enceinte. C'est là véritablement la conduite d'un homme digne et sérieux.

M. Pétry cependant a soulevé encore deux ou trois doutes; il a dit que l'inoculation à la queue n'était pas celle qu'il fallait préférer, qu'il vaudrait peut-être mieux inoculer au fanon ou à la cuisse, et qu'on obtiendrait ainsi des résultats moins fâcheux que ceux que l'on observe souvent en inoculant à l'appendice caudal. Je crois que M. Pétry se trompe. Anatomiquement et physiologiquement, l'inoculation à la queue est préférable, et voici pourquoi : dans cet organe se trouve un tissu cellulaire peu abondant, dense et serré. En y insérant le virus, on limite son extension, parce que là son action est restreinte dans certaines limites par les divers tissus et surtout par les aponévroses qui font obstacle.

Un des caractères particuliers de la pleuropneumonie, — si bien décrite par un pathologiste distingué, M. le professeur Gluge, qui l'a appelée avec raison *exsudative*, — c'est de produire une exsudation abondante de matières plastiques dans les organes affectés. Toutes les fois que l'inoculation est faite dans un endroit où le *plasma* peut s'étendre, on voit celui-ci envahir une grande étendue de tissus. Ainsi, inoculez au garrot, et il s'y produit des tumeurs qui pèsent jusqu'à 20 et 30 livres; c'est effrayant; aussi l'énorme volume de ces tumeurs tue l'animal presque infailliblement.

Voilà pourquoi j'ai toujours préféré l'inoculation à l'extrémité de l'appendice caudal, où l'action pathologique est limitée, tandis que lorsqu'elle est faite partout ailleurs, l'animal succombe ordinairement aux suites fatales de l'opération.

Ce sont des faits d'observation qui me sont personnels et qui se trouvent confirmés par un grand nombre d'expérimentateurs. Si l'honorable M. Pétry avait inoculé au fanon, il en aurait vu les inconvénients.

Ces résultats se sont manifestés à l'évidence, dans une tentative que M. Maris, vétérinaire, désireux d'innover, a faite il y a quelques années, au château de M. Claes, à Herkenroode, où il a inoculé 16 bêtes au fanon, dont 11 sont mortes. Le désastre fut tellement grand que le propriétaire aurait cité M. Maris en justice, si le Gouvernement n'était intervenu pour payer les accidents que cet opérateur avait occasionnés.

Voici ce que dit, à ce sujet, M. Bouley dans *le Journal d'agriculture pratique* :

« Telle est l'acuité du virus de la péripneumonie, que son inoculation, partout ailleurs qu'à l'extrémité de la queue, peut entraîner les accidents les plus redoutables, par suite des engorgements énormes qu'elle détermine le plus souvent. C'est ce qui résulte indubitablement des expériences faites dans tous les pays, en France comme en Belgique, en Hollande comme en Allemagne.

« Le pire des résultats produits par cette manière de faire, vicieuse à tous égards, a été l'alarme que ces pertes trop nombreuses ont répandue parmi les propriétaires des vaches à lait, l'effroi que l'inoculation leur cause aujourd'hui, et le refus qu'ils font de laisser tenter de nouvelles expériences sur leurs animaux. »

Je vous citerai encore un autre document qui démontre le même fait; c'est un extrait d'un discours que M. Hoogen a prononcé à l'assemblée générale des vétérinaires, tenue à Utrecht en 1863. Voici ce qu'il dit :

« L'inoculation a été appliquée dans plusieurs étables infectées; elle a été faite *au fanon et non à la queue*, comme le docteur Willems le prescrit. Le nombre des décès après l'inoculation s'élève à 39 pour cent. »

Ainsi vous voyez que l'inoculation, faite partout ailleurs qu'à l'extrémité de la queue, est condamnée, d'abord par des raisons physiologiques et anatomiques, ensuite par l'expérience qui, dans cette question, doit être notre souverain guide.

Après avoir répondu aux principales objections de l'honorable M. Pétry et de M. Boëns je reviens sur la question qui a été soulevée à la dernière séance par l'honorable président, M. Vleminckx.

Il y a lieu de regretter, je pense, Messieurs, l'intervention des journaux politiques dans cette enceinte; mais M. Vleminckx étant entré dans cette voie, je dois l'y suivre, et dire quelques mots de ce qui se passe dans la ville de Hasselt.

Voici quelle est la situation actuelle du bétail, quant à l'inoculation de la pleuropneumonie dans le chef-lieu du Limbourg :

Il y a à Hasselt vingt-cinq distilleries, qui possèdent ensemble un total de plus de 3,000 bêtes. Et à ce sujet on confond souvent à dessein, quand on parle de la pleuropneumonie et du bétail de la ville, les quatre ou cinq petites distilleries, situées hors de celle-ci, à des distances plus ou moins grandes, et éloignées ainsi du foyer de la contagion, avec les distilleries qui se trouvent à l'intérieur de la ville et dont

plusieurs possèdent trois, quatre ou cinq cents têtes de bétail.

D'abord, je dois faire cette déclaration que tous les distillateurs, sans exception, ont soumis leur bétail à l'inoculation. Mais il est arrivé parfois que, quand un distillateur n'avait pas le fléau dans ses étables, il suspendait momentanément cette pratique. C'est ainsi que dans ce moment, quatre ou cinq distillateurs n'inoculent pas, et parmi eux il en est un seulement qui a un établissement assez considérable, M. Vanstraelen.

Dans un rapport qui vous a été adressé, par M. Maris, dont j'ai déjà parlé, il est dit que M. Vanstraelen n'a pas de bêtes malades. Eh bien! pas plus longtemps qu'hier, j'ai été à l'administration communale prendre le relevé des animaux atteints de la pleuropneumonie, et je vois que M. Vanstraelen a eu jusqu'à trois bêtes malades dans une semaine, trois bêtes non-seulement reconnues atteintes de la pleuropneumonie, mais abattues à l'abattoir de la ville.

Vous voyez donc que M. Vanstraelen, qui n'inocule pas, a sa large part dans les accidents causés par le fléau péripleumonique.

Voici la liste des distillateurs qui n'ont pas discontinué d'inoculer pendant les chaleurs de l'été : MM. de Borman, Platel, Ponet, Vanvinckeroy, L. Rousseau, Croonenberghs, Smeets, Nys frères, Nys-Maris; et ces honorables industriels ont eu ensemble, pendant tout ce temps, seulement *sept* bêtes atteintes de pleuropneumonie.

Un petit nombre de distillateurs, et entr'autres les deux MM. Vinckenbosch, n'ont pas inoculé pendant les chaleurs tropicales de cet été, et ont seulement recommencé à inoculer aux mois d'août et de septembre. Et qu'est-il arrivé? Ils ont eu plusieurs bêtes malades. Mais quelle en est la cause?

Ils ont inoculé, d'après leur affirmation, avec du virus provenant de l'abattoir de Bruxelles, en quasi décomposition, et quand la pleuropneumonie était à l'état d'incubation dans leurs étables. M. Bossy, un autre distillateur, m'a dit : « Quand j'inoculais, mes mains puaient. » M. Antoine Vinckenbosch m'a fait observer que le virus sentait mauvais, et que c'était de cette même matière qu'avait fait usage son neveu, M. J. Vinckenbosch. Ce n'était plus en effet un virus, mais une matière septique. Voici ce qui le prouve : M. Vinckenbosch m'a raconté que deux jours après l'insertion de la matière virulente, la queue des animaux était gangrénée, grosse et en pleine suppuration ; qu'il y avait là un foyer purulent, des abcès. Or, évidemment ce ne sont pas là les conséquences de l'inoculation du virus pleuropneumonique, puisque son action ne se manifeste jamais avant le dixième jour.

Il y avait donc, dans le cas présent, inoculation de matières septiques, et ce sont précisément ces trois distillateurs, M. Bossy et les deux MM. Vinckenbosch, qui ont eu quelques bêtes malades. J'ajouterais que celles-ci, quoique inoculées dans ces conditions imparfaites, avaient une partie de l'appendice caudal enlevée, ce qui n'est donc pas toujours un indice d'une inoculation fructueuse, loin de là.

J'arrive à ce qui se passe actuellement dans la ville de Hasselt, c'est-à-dire à partir du premier de ce mois. Qu'avons-nous vu depuis cette époque ? Vous allez en juger, Messieurs, et vous conviendrez, je l'espère, que l'inoculation a arrêté les ravages de la pleuropneumonie dans cette ville.

Il serait inutile de citer les personnes qui ont eu des animaux malades ; mais il y a eu en tout, pendant le mois de novembre, 20 cas de pleuropneumonie constatés. Ces chiffres sont officiels ; ils sont extraits des registres de l'administra-

tion communale. De ces 20 cas, il faut retrancher un bœuf appartenant à M. Nys; car M. Maris, qui croit voir toujours et partout des animaux pleuropneumoniques, pourvu qu'ils soient inoculés, a déclaré que ce bœuf était atteint de pleuropneumonie exsudative, contrairement à l'avis de M. Mommen, vétérinaire de Herck-la-ville. Ce bœuf a été abattu, et à l'autopsie on a reconnu qu'il avait une hépatite!

De ces 20 animaux, il y en a 5 autres qui sont en traitement depuis assez longtemps, et je crois qu'il y a lieu de douter de l'exactitude du diagnostic.

Il reste donc, pour le mois écoulé, 14 cas bien constatés; car ces 14 sujets ont été abattus, et à l'autopsie on a reconnu les lésions pathologiques de la pleuropneumonie. Or, parmi ces 14 animaux, combien y en avait-il d'inoculés? *Quatre.*

Et quel est le chiffre des animaux non inoculés devenus malades? Il est représenté par *dix*. Ces animaux sont sortis des étables de MM. Cordens, Valkeneers, H. Vanstraelen, Bas, Hannaert, la veuve Munters, etc.

Vous remarquerez, Messieurs, l'énorme différence: sur 2,500 bêtes inoculées, *quatre* sont atteintes; et sur 500 non inoculées la maladie fait *dix* victimes. Ce qui nous donne la proportion de *un et une fraction sur mille*, pour les animaux inoculés, et d'environ *deux sur cent* pour les non inoculés. Il devait, du reste, en être ainsi, car depuis quatorze ans les résultats ont été constamment les mêmes (1).

Quelle preuve plus convaincante désirez-vous avoir du pouvoir préservateur de l'inoculation, que celle que nous fournit en ce moment la situation des distilleries de la ville

(1) Du 1^{er} au 23 décembre sept cas de pleuropneumonie épizootique ont été déclarés à l'autorité communale de Hasselt, chez des bêtes non inoculées. Aucun cas n'a été constaté parmi les animaux inoculés. W.

de Hasselt? Si l'Académie n'a pas tous ses apaisements à ce sujet, je demande formellement qu'elle veuille bien envoyer sur les lieux une Commission d'enquête pour contrôler et vérifier les faits que je signale aujourd'hui.

Vous voyez donc, Messieurs, que la pleuropneumonie, au sujet de laquelle M. Vleminckx est venu vous lire un article d'un petit journal politique, a cédé devant l'inoculation, et qu'elle ne sévit pour ainsi dire plus que sur des animaux non inoculés.

J'ajouterais que les journaux qui se sont occupés de mon système, il y a quelques jours, n'ont pas toujours agi loyalement. C'est ainsi que dans *l'Indépendance*, à trois reprises, il a été inséré de petites notes, communiquées de Hasselt, très-méchantes à l'endroit de l'inoculation. Il a été répondu à cette feuille par MM. les distillateurs, et par moi-même, et jamais elle n'a fait mention de nos répliques.

Voici la lettre que les distillateurs de Hasselt ont adressée à *l'Indépendance*, sous la date du 19 septembre 1865 :

« Hasselt le 19 septembre 1865.

« Monsieur le Directeur de *l'Indépendance Belge*.

« Vous avez publié, dans votre numéro du 17 septembre, une note concernant l'état sanitaire du bétail dans la ville de Hasselt.

« Nous n'avons pas à nous occuper des assertions hasardées de votre correspondant concernant de prétendus cas de peste des steppes, qui se seraient produits dans nos environs, cas plus que douteux même pour les hommes de l'art; mais nous déclarons *complètement inexact* tout ce que votre correspondant dit relativement à la pleuro-pneumonie exsudative.

« Il est de toute fausseté que nos étables soient en ce moment, comme vous l'exprimez, « en proie à une recrudescence alarmante de cette maladie. »

« Il est également faux que des animaux appartenant à des distilleries ou l'inoculation est pratiquée, ont dû être abattus et enfouis.

« Seulement si quelques cas de pleuropneumonie se sont produits dans nos étables, la raison en est que par suite des fortes chaleurs l'inoculation a été peu ou pas pratiquée, et ces quelques cas se sont présentés, parmi les animaux non inoculés, ou inoculés seulement depuis quelques jours.

« Nous ajouterons, Monsieur le Directeur, que l'inoculation, que nous regardons comme un préservatif *certain*, nous a toujours rendu et continue à nous rendre les plus grands services, et que c'est grâce à elle que le nombre des bêtes bovines a augmenté de plus d'un tiers dans nos étables.

« Nous vous prions, Monsieur, ainsi que Messieurs les Directeurs des journaux qui ont reproduit la note de votre honorable correspondant de vouloir bien, dans l'intérêt de la vérité, publier immédiatement la présente rectification, et d'agrérer l'assurance de notre considération distinguée.

« La Commission des distillateurs de la ville de Hasselt.

« (*Signé*) PLATEL,

« J. VINCKENBOSCH,

« L. CROONENBERGS,

« J. NYS,

« L. VAN VINKENROYE. »

Sous la date du 6 novembre, j'ai moi-même adressé à l'*Indépendance* une rectification dont je vais vous lire seulement deux paragraphes :

« A différentes reprises il vous a été adressé de Hasselt des notes ayant pour but évident de jeter la défaveur sur mon système d'inoculation de l'espèce bovine. Je viens aujourd'hui répondre à ces communications, que j'aurais résutées plus tôt si j'avais eu en mains les documents officiels nécessaires.

« Fort de ces documents, je viens vous déclarer, Monsieur le Directeur, que les faits avancés par votre correspondant sont de toute inexac-

titude. En effet, dans la dernière note, publiée dans votre numéro du 1^{er} novembre et qui n'est guère que la répétition des précédentes, il est dit que le nombre des bêtes bovines atteintes de pleuropneumonie exsudative à Hasselt, et déclarées depuis les nouvelles circulaires, est aujourd'hui de 55, dont 5 non inoculées et 50 inoculées.

« Ces chiffres sont tout à fait controuvés, etc. »

Or, Messieurs, *l'Indépendance* a refusé de rétablir les faits dénaturés par elle.

— **M. Graux** : Vous auriez dû lui envoyer un huissier.

— **M. Willems** : Cela a été fait. La Commission des distillateurs a envoyé une sommation par huissier, et malgré cela *l'Indépendance* n'a pas donné suite à leur juste protestation.

Ainsi, les fausses assertions et les faux chiffres ont été produits à trois reprises différentes, et jamais ils n'ont été rectifiés.

La *Vedette*, de Tongres, s'est mise aussi de la partie. Une réclamation de ma part lui a été adressée et a paru intégralement; je vais vous en lire une partie; elle servira de réponse au rapport qui vient d'être fait sur la communication de M. Maris. Elle se trouve consignée dans le numéro du 21 novembre. La voici :

« Dans sa dernière correspondance, le Monsieur, pour masquer son véritable mobile, se donne comme n'ayant en vue que la vérité, et cependant son laborieux factum n'est qu'un tissu d'erreurs et de contre vérités, qu'il me sera facile de résuter. Toute son argumentation repose sur le contenu d'un rapport de M. Maris, qui renferme une véritable statistique de fantaisie. Ce vétérinaire, adversaire déclaré et systématique de l'inoculation, comme chacun le sait, est malheureusement en contradiction avec le tableau officiel de l'administration communale de Hasselt, envoyé au Gouvernement, qui est le seul digne de foi, et que j'ai l'honneur de mettre ci-après sous les yeux de vos lecteurs.

« J'ai dit que M. Maris, dans le tableau cité dans votre journal, a fait une statistique à sa guise, et produit des allégations *fausses*. Je vais le prouver.

« M. Maris, dans sa *pleuropneumanie* incurable, voit surgir partout des bêtes pneumoniques, et il en compte 2 ou 5 là où il n'y en a qu'une. Ainsi il a vu, les 20 et 28 septembre, chez M. Bossy, distillateur, 5 bêtes, qu'il déclare malades, contrairement aux dire du propriétaire, et dont du reste 2 ont été abattues quelque temps après par M. Gilkens, sans qu'on ait constaté les lésions pathologiques de cette affection. Malgré cela il les a fait figurer même au tableau officiel.

« M. Maris, qui prétend reconnaître chez une bête guérie qu'elle a été affectée de pleuropneumonie, a souvent méconnu l'existence de la maladie à sa période d'état. C'est ainsi qu'il a considéré comme malades des bêtes qui, arrivées à Bruxelles, étaient reconnues comme saines.

« Un autre fait assez piquant s'est passé il y a huit jours. Un bœuf se trouvait malade dans les étables de MM. Nys, frères. M. Maris arrive et le déclare bravement atteint de pleuropneumonie, contrairement aux convictions du propriétaire et de M. le vétérinaire Mommen de Herck-la-Ville. M. Maris le fait inscrire le 25 octobre comme pneumonique à l'administration communale. Le 10 novembre courant M. Nys fait abattre son bœuf à l'abattoir de la ville, et l'autopsie révèle chez cet animal une maladie du foie !!!

« Voilà comment M. Maris, animé par un désir ardent de voir partout des bêtes inoculées pleuropneumoniques, en fabrique souvent de son autorité privée, et les porte sur la liste officielle des bêtes atteintes de cette affection.

« Un autre fait qui prouve le peu d'exactitude du tableau qu'a offert M. Maris à vos lecteurs, c'est qu'il porte dans la colonne des inoculées une bête appartenant à M. Platel. Or, cet honorable distillateur m'a autorisé à déclarer que cette bête n'a jamais été inoculée.

« Puis M. Maris inscrit dans son tableau qu'à la date du 22 septembre dernier, M. J. Vinckenbosch a eu deux bêtes atteintes de pleuropneumonie, tandis que le tableau de l'administration communale n'en porte qu'une.

« A la date du 16 octobre dernier, il en inscrit hardiment 2 qui ne figurent pas non plus dans le tableau de l'administration.

« Enfin à la date du 22 octobre, il mentionne un bœuf appartenant à M. Van Vinkeroye qui ne figure pas non plus au tableau officiel.

« Il suffit de mettre en regard les deux tableaux pour être édifié sur la valeur de celui fabriqué par M. Maris.

« Voilà, Monsieur le rédacteur, comme on tronque audacieusement la vérité à Hasselt, dans le but évident de propager l'erreur au dehors, et de peser ainsi sur le jugement des personnes qui ignorent ce qui se passe dans le chef-lieu du Limbourg. Nulle part aujourd'hui, ni à l'étranger, ni en Belgique, mon système n'est combattu ; il ne rencontre de l'opposition qu'à Hasselt, et cela de la part de quelques personnes, la plupart étrangères à la ville, et poussées par des sentiments inavouables. — Je m'en console facilement ; cette mesquine opposition passera comme elle a passé jadis, elle tournera à la honte de ceux qui la provoquent. »

Vous voyez, Messieurs, combien sont mesquines les manœuvres dirigées contre mon système et quels sentiments inavouables les inspirent; aussi je crois qu'il vaut mieux écarter de nos discussions tous ces cancans des journaux politiques. Rentrons au vrai cœur de la question, rentrons dans le sanctuaire de la science. Occupons-nous avec calme et sans passion d'une question scientifique et économique des plus importantes pour l'industrie et pour l'agriculture ; l'agriculture, cette vraie artère de la vie sociale ; l'agriculture, comme l'appelait un grand ministre de Henri IV, un agronome distingué, la mamelle des nations!

Je vais maintenant avoir l'honneur de vous exposer, — après un court aperçu historique, — mes idées scientifiques relativement à l'inoculation de la pleuropneumonie, ainsi que les faits qui lui ont servi de base. Ce sera, je l'espère, une réponse péremptoire à M. Boëns.

Le programme du concours des prix de 1848-1850, institué par l'Académie de médecine de Belgique, renfermait la question que voici : *Faire l'histoire de la maladie connue sous le nom de pleuropneumonie épizootique, etc.* Ce fut pour moi le point de départ de l'examen de cette maladie, et dès ce moment, autant pour répondre aux désirs de l'Académie que pour sauvegarder mes intérêts, comme fils d'un distillateur, détenteur d'un nombreux bétail, je me livrai avec ardeur à l'étude de cette affection meurtrière, cause de la ruine de l'industrie agricole, et qui frappait plus particulièrement de ses coups redoublés l'industrie principale de mes concitoyens.

Rien ne m'arrêta dans la poursuite de mon but, ni veilles, ni fatigues, ni voyages. Je me rendis à Paris pour me mettre en rapport avec feu Delafond, alors professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, et qui a écrit le meilleur traité qui existe encore aujourd'hui sur cette cruelle maladie. J'allai observer et étudier le fléau dans son foyer principal en Europe, les Pays-Bas, et de là je dirigeai mes investigations vers la Suisse, où, comme vous le savez, la pleuropneumonie a pris naissance en 1748, pour ensuite se répandre dans toute l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

Muni des éléments nécessaires, recueillis ainsi un peu partout pour étudier cette épizootie, généralement peu connue encore à cette époque, je préparai un mémoire en réponse à la question posée par l'Académie. Les sujets d'expérience ne me firent pas défaut, car la ville de Hasselt, par sa spécialité industrielle et commerciale, payait tous les jours un large tribut au fléau. Dans les étables seules de mon père, je pus observer par an au moins cinquante sujets atteints de pleuropneumonie.

Je ne négligeai rien pour étudier la maladie dans ses moindres détails, et je fis un grand nombre d'autopsies. Aucun remède, tant préservatif que curatif, n'étant connu alors, j'instituai un grand nombre de médications, tant internes qu'externes. Les mercuriaux donnés à l'intérieur à la première période de la maladie me réussirent le mieux.

En parcourant l'ouvrage de Delafond, je fus surtout arrêté à l'article *contagion*. En effet, en 1850, la contagion de la pleuropneumonie était admise par un grand nombre d'observateurs et rejetée par un nombre à peu près égal.

Je résolus dès lors d'approfondir cette question capitale, et ce fut là le point de départ de la découverte de l'inoculation. Vous allez, Messieurs, tout à l'heure voir comment.

Pour éclaircir ce point scientifique de l'histoire de la pneumonie bovine, la cohabitation d'animaux malades avec des animaux sains fut pratiquée sur une grande échelle et de diverses manières, côté à côté et à distance. Je poussai les expériences jusqu'à faire cohabiter avec des bœufs malades des chevaux, des moutons, des chèvres, des porcs, des chiens, etc. Ces animaux furent même souillés avec la bave d'animaux malades, et jamais je n'ai pu déterminer chez aucun le moindre symptôme de pleuropneumonie; tandis que chez le bœuf, au contraire, le contage, répandu soit de près, soit de loin, l'atteignit toujours sûrement dans la proportion d'environ 35 pour cent, et même dans des proportions bien plus grandes, car les animaux de l'espèce bovine exposés aux miasmes contagieux la contractent presque tous, mais à des degrés divers.

D'où je tire la conclusion évidente que la pleuropneumonie est une affection spéciale et exclusive à l'espèce bovine.

Mes expériences de cohabitation enlevèrent de mon esprit

tout doute relativement à la contagiosité de la pleuropneumonie par virus volatil. Cette certitude est aujourd'hui admise par tout le monde. La Commission scientifique française de la pleuropneumonie, après un grand nombre d'expériences, faites avec infiniment de soin, est arrivée à la même conclusion.

« Il résulte, dit le rapport, page 23, des expériences qui viennent d'être relatées, que la pleuropneumonie épidémique des bêtes à cornes est susceptible de se transmettre des animaux malades aux animaux sains de la même espèce par la voie de la cohabitation. »

Mes recherches sur la contagion de la pleuropneumonie ne devaient pas se borner aux expériences de contamination par miasme dégagé du corps malade, mais elles s'étendirent aussi à faire des essais concernant la transmission de la maladie par virus fixe.

C'est alors que je repris les expériences de Vix, qui cite deux cas de pleuropneumonie transmise par inoculation, en mettant au fanon d'un taureau et d'une vache bien portants un morceau de poumon malade, et qui produisit ainsi une pleuropneumonie, offrant tous les caractères de la pleuropneumonie épidémique.

Rudolphi, Dieterichs, Sick, Hansseman, Hertwig, un peu plus tard, au commencement de ce siècle, ont inoculé avec le mucus nasal, la bave, le sang, le liquide des poumons et n'ont obtenu que des résultats négatifs, c'est-à-dire, qu'ils ont conclu à la non contagion de la pleuropneumonie par inoculation, *but unique de toutes leurs tentatives*; car aucun de ces observateurs n'avait jamais soupçonné que l'inoculation pouvait être un moyen préservatif. — Toutes les fois que l'on a dit que des essais de ce genre ont été faits à cette

fin, on a confondu la pleuropneumonie exsudative avec le typhus contagieux. M. Boëns vient précisément encore de tomber dans cette erreur.

En même temps que je poursuivais mes expériences d'inoculation (1852), la Commission scientifique française, instituée près le Ministère de l'agriculture, etc., étudiant la pleuropneumonie sous ses diverses phases, organisa une série d'épreuves propres à éclairer la contagion de la maladie par inoculation directe.

Ainsi, Messieurs, notez bien ce point, jusqu'en 1852 tous les essais d'inoculation ont été pratiqués dans le seul but d'éclairer la contagion. A mon tour j'inoculai, mais d'une manière différente de celle de mes prédecesseurs, pour m'assurer de la contagiosité de la pleuropneumonie, et chose extraordinaire, j'observai que les bœufs ainsi inoculés résistaient aux atteintes de la pleuropneumonie.

Il se présenta immédiatement à mon esprit cet axiome : *non bis in idem*; et dès lors, guidé par les principes scientifiques que je vais exposer, je dirigeai mes investigations dans cette voie.

Mes premiers essais d'inoculation, faits sur des animaux autres que ceux de l'espèce bovine, datent du 28 décembre 1850 et au mois de février 1851, me renfermant seul dans les étables de mon père, à l'insu de tout le monde, j'y pratiquai l'inoculation sur une première série de bœufs. Je la fis d'abord aux naseaux; et je produisis de véritables monstres, tant était volumineux le gonflement de la tête et des parties inoculées.

Après avoir employé divers liquides, et les avoir déposés dans différents endroits, j'arrivai, non sans causer beaucoup d'accidents, à déposer une seule goutte de l'exsudat plasti-

que des poumons à la pointe de la queue de l'animal à préserver.

J'inoculai ainsi cent et huit bêtes dans les étables de mon père pendant l'année 1851, et aucune d'entre elles ne devint malade, tandis que sur cinquante bêtes non inoculées, laissées dans les mêmes conditions de stabulation que les précédentes, dix-sept contractèrent la pleuroneumonie, et furent livrées à l'abattoir.

L'inoculation préventive découverte, voyons, Messieurs, quels sont les principes scientifiques qui m'ont guidé dans mon expérimentation.

Un bœuf une fois guéri de la pleuropneumonie ne la contracte plus : Voilà le fruit de mes observations incessantes pendant un grand nombre d'années.

Ce fait se trouve pleinement confirmé par les observateurs les plus consciencieux, tels que MM. Yvart, inspecteur des écoles vétérinaires en France, Lafosse, Delafond, Wellenberg, etc., la Société centrale d'agriculture de Belgique, la Commission officielle néerlandaise, la Commission officielle belge, qui dans son rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur en 1860, ne cite que *trois cas* de récidive constatés en Belgique pendant un laps de *deux années*.

Dans les Pays-Bas cette opinion est tellement enracinée qu'on y payait jadis plus cher un veau guéri de la pleuro-pneumonie que celui qui ne l'avait pas encore contractée.

Faut-il encore faire remarquer que la Société impériale et centrale de médecine vétérinaire de Paris, la Commission scientifique française sont du même avis? Voici comment cette dernière s'exprime :

« Les animaux de l'espèce bovine sont préservés contre

de nouvelles atteintes de la péripneumonie, lorsqu'ils ont contracté une première fois cette maladie, ou qu'ils n'ont présenté que des symptômes d'une indisposition légère, à la suite d'une première cohabitation. »

C'est donc là un premier fait scientifique que, assurément, personne ne viendra contredire.

Ce principe une fois établi, la question suivante devait naturellement se dresser devant moi :

La bête bovine qui a contracté la pleuropneumonie par contagion résiste à une seconde attaque. Ne pourrais-je donc pas lui créer, par inoculation directe, une maladie semblable et plus bénigne que la maladie contractée par voie volatile, comme on le fait tous les jours pour beaucoup de maladies contagieuses, épidémiques et épizootiques? En d'autres termes, la pleuropneumonie exsudative est-elle une maladie inoculable?

Certes, Messieurs, à l'époque où je tentais mes premières expériences, celles-ci devaient être condamnées par la plupart des savants : c'est que ces savants ne s'étaient pas encore bien rendu compte de la nature et de l'essence même de la pleuropneumonie. Il me sera facile de le prouver.

La pleuropneumonie exsudative, pour presque tous les observateurs d'alors, n'était qu'une phlegmasie, spéciale, il est vrai, des organes pulmonaires.

Aujourd'hui, grâce aux travaux physiologiques et anatomiques accomplis depuis une quinzaine d'années, cette manière de voir n'est plus soutenable; mais elle explique comment il s'est fait que des hommes d'un mérite scientifique incontestable ont souvent combattu mon système, même avec passion.

Mais qu'est-ce donc que cette épidémie contagieuse qu'on appelle pleuropneumonie exsudative ?

C'est une maladie particulière et exclusive à l'espèce bovine, maladie qui se traduit par un état particulier de l'organisme, préexistant à la lésion locale. Elle prend *ordinairement* comme lieu d'élection, pour ses manifestations morbides, les poumons et les plèvres, en y déterminant une exsudation inflammatoire spécifique et abondante de matières plastiques.

Ainsi il y a maladie générale, *totius substantiae*, état typhoïde, et production d'exsudations plastiques. C'est en quelque sorte une fièvre typhoïde, à forme thoracique particulière. Cela est vrai à tel point que quelques personnes l'ont parfois confondue avec le typhus contagieux au début.

Cette opinion n'est pas nouvelle. Déjà en Allemagne elle avait cours depuis longtemps, et elle a eu pour défenseurs MM. Didot, Thiernesse, Pétry et Husson, quand en 1855, la question de la prophylaxie bovine a été débattue dans cette enceinte.

On pourrait donc l'appeler avec raison pleuropneumonie typhoïde exsudative, ou mieux typhus exsudatif.

Quels sont en effet les symptômes que présente une bête atteinte de pleuropneumonie ? Quelles en sont les lésions nécroskopiques ? Examinons :

Refus de nourriture, ruminant suspendue ; l'animal maigrit rapidement; frissons fréquents, fièvre, poil hérissé, abattement, prostration ; les yeux injectés, tristes et chassieux ; les membres refusent de porter le corps ; oreilles et cornes tantôt froides, tantôt chaudes, peau sèche, collée sur le tronc, petite toux, respiration accélérée ; — puis plus tard accablement extrême ; l'animal repose la tête sur la mangeoire ou à terre ; une fois couché il ne se relève que forcé

et avec grande peine; bouche écumeuse; méléorisation, gargarismement dans les intestins, déjections alvines, d'abord dures et en petite quantité, puis plus tard fréquentes, liquides et fétides; quelquefois mouvements convulsifs de la tête et du tronc, grincements des dents, pouls misérable, accéléré, intermittent.

L'autopsie nous révèle les lésions suivantes : le cadavre est ballonné et exsangue et répand vite une odeur fétide; muscles flasques et décolorés, muqueuses phlogosées, engouement pulmonaire, hépatisation pulmonaire caractéristique à marbrures; épanchements de sérosité dans la cavité thoracique, quelquefois au fanon en dessous de la peau, dans le péritoine, le péricarde, dans la cavité crânienne entre la pie-mère et l'arachnoïde; plaques inflammatoires en arborisation sur le cerveau où l'on rencontre souvent des filaments nombreux, produits de l'inflammation, adhérents à cet organe et à ses enveloppes; les muqueuses des intestins sont phlogosées, épaissees et ramollies; vésicule biliaire distendue et remplie de fiel, foie volumineux, friable, décoloré; cœur flasque, pâle, rempli de caillots de sang; ecchymoses et ulcerations dans la caillette. (Verheyen, Thiernesse, Dèle, Vandewostyne). Les ulcerations que j'ai vues consistaient dans des lésions de continuité en long en guise de fissures, bords taillés à pic et fond noirâtre. M. Vaes, médecin vétérinaire, à Hasselt, en a souvent rencontré dans le duodénum.

Les symptômes et les lésions que je viens d'énumérer ne nous autorisent-ils pas à conclure que la pleuropneumonie est une affection *totius substantiae*, qui donne naissance à un produit spécial, la matière exsudée ou épanchée?

Ces matières exsudées sont quelquefois en si grande quantité que Gurlt dit avoir vu des poumons pesant cinquante

à soixante livres et avoir recueilli du liquide épanché dans les plèvres mesurant jusqu'à trente litres.

Cet exsudat plastique ou *plasma*, qui constitue le caractère pathognomonique de la maladie, peut, d'après la définition qui vient d'être donnée, se porter partout ailleurs que dans la cavité thoracique, et même n'est pas absolument nécessaire à l'existence de cette affection.

Il peut se présenter ainsi des cas de pleuropneumonie exsudative sans pneumonie, ni pleurésie.

Preuves :

J'ai fait, à différentes reprises, l'autopsie d'animaux morts de pleuropneumonie dans des foyers épizootiques, entre autres à Waremmé en société de M. le vétérinaire Janné, sans rencontrer chez ces animaux d'autres exsudations qu'un épanchement de sérosité citrine et floconneuse dans les plèvres, dans le péritoine, sous la peau du fanon. — Du reste, la Commission officielle belge en cite un exemple analogue, dans son cinquième rapport; le voici :

« Une vache N° 18, non inoculée, mise en expérience dans un foyer épizootique, toussait toujours, restait couchée, ne prenait ni aliments, ni boissons, présentait une infiltration séreuse et des exsudations plastiques au cou et sous la mâchoire. Cette bête meurt et l'autopsie ne décèle aucune lésion ni dans le parenchyme pulmonaire, ni dans les plèvres ; mais sous la peau, depuis la région de l'auge jusqu'au fanon, on remarquait un gonflement assez volumineux, formé d'un tissu lardacé, jaune, présentant de la résistance à l'incision par l'instrument tranchant, et dans les aréoles de ce tissu, on trouvait un liquide séreux de couleur citrine, etc. »

La Commission vient donc ajouter un cas remarquable

de pleuropneumonie exsudative sans lésions pulmonaires, à ceux que j'ai observés, et l'honorable M. Delwart, l'un des commissaires, avait parfaitement raison quand pendant la vie de la vache, il diagnostiquait cette affection.

Le docteur Corvini, professeur à l'école vétérinaire de Milan, ne dit-il pas aussi, dans un mémoire couronné par l'Académie lombarde : « que la pleuropneumonie exsudative épizootique est une maladie générale, présentant des phénomènes locaux dans des sièges autres que les poumons, et non une pleuropneumonie simple ; qu'elle peut par conséquent se manifester dans toutes les parties du corps où se dépose son virus. »

Je pourrais citer d'autres autorités sur ce point, mais je me borne à donner encore l'opinion de la Commission scientifique française, dont M. Magendie était président et M. Bouley, secrétaire.

« Il est des animaux, dit le rapport, page 75, qui, exposés à la contagion de la maladie par cohabitation, n'éprouvent sous son influence qu'une indisposition légère et de peu de durée. »

Par l'auscultation et la percussion on ne pouvait constater le moindre acte pathologique dans les organes thoraciques. « Aussi, ajoute M. Bouley, — et c'est là un fait considérable, — le virus de la péripneumonie peut saturer un organisme et le rendre inattaquable aux atteintes futures de cette maladie, sans cependant manifester sa présence par la fluxion inflammatoire pulmonaire et les transudations plastiques qui en sont l'inévitable conséquence. »

Il est donc entièrement permis de dire, je pense, que la pleuropneumonie exsudative est une maladie générale, qui peut porter ailleurs que dans les poumons ses manifesta-

tions morbides, et même ne pas présenter des lésions organiques bien appréciables.

Après avoir exposé, Messieurs, ce que c'est que la pleuropneumonie exsudative, où est son siège, quels sont ses produits morbides, ne doit-on pas se demander si en inoculant cet élément spécial, cet agent spécifique qui réside dans la matière exsudée, on peut engendrer chez un animal sain une maladie semblable à celle dont il provient ?

« La pleuropneumonie du gros bétail, dit Delafond, est pour moi une maladie *contagieuse*, et par conséquent, comme toutes ces maladies, de nature *spécifique*, attendu qu'elle donne naissance à un *élément spécial* ou à un *virus*, susceptible de l'engendrer et de la reproduire. »

M. le docteur Michel Peter, dans un ouvrage récent, — où il classe la pieuropneumonie exsudative parmi les maladies *virulentes* et *inoculables*, — dit que « un virus est un liquide spécifique, un et toujours identique à lui-même. » Cette définition convient parfaitement au virus de la pleuropneumonie, qui possède les trois caractères indélébiles des virus en général : c'est-à-dire la *contagion*, propriété affective et organique, ou susceptible de transmission ; — l'*incubation*, ou ne manifestant son action qu'après un certain temps d'absorption, — et la *régénération*, ou faculté de se reproduire.

Si la pleuropneumonie est une maladie spécifique et contagieuse, c'est-à-dire transmissible, n'est-il pas logique de dire qu'elle peut être inoculée ?

« Oui, assurément, dit M. Prince, directeur de l'école vétérinaire de Toulouse; car toute contagion, pourvu qu'elle ait un agent fixe, peut être inoculée, et l'on ne voit pas que la péri-pneumonie contagieuse doive faire exception. »

Qu'arrive-t-il en effet quand on plonge une lancette chargée du liquide épanché dans les poumons d'un animal malade, dans la peau d'un animal sain?

1^o Les lèvres de la petite plaie que l'on vient de faire se dessèchent d'abord et se couvrent d'une légère croûte adhérente à leur surface; puis ordinairement, — après une incubation variable comme celle qui résulte de la contagion naturelle de la pleuropneumonie, laquelle dure dix à vingt jours, et même plus, — se manifeste à l'endroit où le virus a été implanté un engorgement inflammatoire, dur, un peu dououreux à la pression et formé par des transudations plastiques. C'est ainsi que je n'ai jamais pu y rencontrer la moindre trace de *pus*.

2^o Un mouvement fébrile, facilement appréciable pour l'observateur attentif et non prévenu.

A cette période, l'animal inoculé mange moins, a le poil hérissé, paraît abattu, est affecté de temps en temps d'une petite toux sèche; la sécrétion lactée diminue, les fèces sont plus dures qu'à l'ordinaire. Au bout de quelques jours, l'animal reprend de l'appétit, tous les symptômes légers d'une vraie pleuropneumonie se dissipent, et il paraît même mieux se porter qu'avant l'inoculation.

La fièvre que les animaux inoculés éprouvent au moment du développement des symptômes morbides de l'inoculation, est un fait aujourd'hui incontestable. Ce fait, je l'ai déjà signalé en 1852, dans mon premier mémoire sur ce sujet, et il n'a pas tardé à être également attesté par une foule d'autorités des plus respectables, parmi lesquelles je citerai les professeurs vétérinaires Lessona et Vellada, dans un rapport officiel adressé au Gouvernement piémontais, M. Corvini, professeur à l'École vétérinaire de Milan, le docteur Ponza,

MM. Wellenberg, Jennes, H. Bouley, Delafond, Sanson, Saint-Cyr, Plantega, Sticker, Ulrich, Bell, et puis MM. les médecins vétérinaires belges Dierickx, Guérin, Conraets, De Vleeshouwer, Luytgaerens, etc.

Tous ces témoignages, que j'ai dû citer, ne peuvent pas être récusés, parce qu'ils émanent d'hommes loyaux, savants, d'observateurs consciencieux, qui n'ont certes pu se tromper sur l'existence d'un fait matériel, si facile à constater.

Examinons maintenant ce que devient le mouvement fluxionnaire éruptif à l'endroit inoculé.

Ordinairement quand le virus de la pleuropneumonie est très fraîchement recueilli, il produit une tumeur dure qui acquiert d'autant plus de volume que l'endroit où le virus est déposé est plus riche en tissu cellulaire. Ces tumeurs affectant le garrot, le fanon, le ventre, s'étendent outre mesure et menacent presque toujours la vie de l'animal. C'est pour ce motif que, malgré toutes les raisons physiologiques et anatomiques que l'on a fait valoir contre la manière d'opérer que j'ai adoptée dès le principe, tous les expérimentateurs ont toujours été obligés de revenir à l'inoculation à l'appendice caudal.

Je dis que ordinairement l'exsudation plastique se fait à l'endroit inoculé; cependant il y a à cette règle de nombreuses exceptions.

Et que s'opère-t-il alors dans l'organisme animal ?

Le mouvement fluxionnaire se fait alors souvent sur un organe intérieur. C'est ainsi que j'ai vu à l'autopsie d'animaux morts à la suite de l'inoculation, indépendamment des lésions locales, des épanchements de sérosité dans le péritoine, dans les plèvres, sous la peau, entre les muscles, dans la cavité pelvienne, et une exsudation plastique abondante autour des

reins. M. Vaes m'a confirmé l'existence constante de ces lésions pathologiques. Je profite de la circonstance pour noter que les lésions dans les organes importants, tels que les intestins, le foie, le cerveau, le cœur, présentent les mêmes caractères anatomiques que chez les bœufs morts à la suite de la pleuropneumonie.

Du reste, tous ceux qui ont observé avec quelque constance la marche de l'inoculation savent qu'une fois le virus absorbé, il y a tendance à la manifestation des tumeurs, qui sont le résultat de l'imprégnation de l'organisme par l'agent péri-pneumonique, et que ces tumeurs peuvent s'engendrer dans toutes les parties du corps, où l'inoculation n'a pas été pratiquée. J'en ai vu de nombreux exemples, et récemment encore un très-beau chez M. L. Vanvinckeroye, ancien membre de la Commission officielle belge.

Feu Delafond, lors de la discussion qui eut lieu en 1862 sur l'inoculation de la pleuropneumonie, au sein de la Société centrale et impériale de médecine vétérinaire de Paris, disait à ce sujet : « Suivant M. Bouley, les phénomènes qui se passent à la queue, à la suite de l'inoculation, seraient identiques à ceux qui se passent du côté des poumons dans l'inoculation naturelle. Je partage complètement cette opinion. La preuve qu'une fois le virus absorbé, il y a tendance à la manifestation de tumeurs qui sont le résultat de l'imprégnation de l'organisme, c'est que ces tumeurs peuvent, par exception, apparaître dans d'autres régions que celles où l'inoculation a été pratiquée. J'en ai vu survenir au poitrail, au fanon, aux fesses, et dans ces cas elles acquièrent toujours un développement excessif et emportent les animaux. »

Delafond ajoutait qu'il avait observé des cas, où la fluxion qui fait suite à l'inoculation prend son siège d'élection, comme

dans l'inoculation naturelle, dans les organes pulmonaires.
« Ces faits, dit-il, se sont produits sous mes yeux, consécutivement à une inoculation pratiquée chez M. Chévrier de Mélun. »

Je rappellerai encore, à ce sujet, un fait important et jusqu'à présent inexpliqué. Après l'inoculation, souvent le mouvement fluxionnaire se jette sur les articulations, et produit des arthrites avec des épanchements considérables, et cela plus particulièrement chez les jeunes animaux. J'ajouterai que ce fait a été observé et décrit par feu Verheyen, mais ses idées sur la nature de la pleuropneumonie l'empêchaient d'en tirer les conséquences qui en découlaient naturellement.

On voit par ce qui précède qu'il y a une analogie frappante entre la maladie naturelle et celle que l'on inocule. Le virus, introduit par *infection* dans l'économie du bœuf, agit de préférence sur les poumons ; introduit à la peau par *inoculation*, il agit de préférence sur celle-ci et sur les tissus avoisinants. C'est donc toujours le même virus qui donne naissance à la même maladie, mais sous une forme différente.

Pour compléter la ressemblance entre les deux affections, je dois encore citer les points scientifiques suivants :

1° En inoculant à un animal sain le liquide d'un animal atteint de pneumonie ordinaire, on n'obtient jamais *rien*. Il en est de même quand on inocule la bave, le sang, le lait, etc., fraîchement recueillis sur un animal atteint de pleuropneumonie exsudative. Ce qui ferait supposer que l'exsudat plastique renferme l'élément spécifique, le *contage*, le *virus*(1).

(1) La Commission officielle de Prusse a fait des inoculations avec le sérum du sang d'un animal péripneumonique, et prétend avoir obtenu des résultats identiques à ceux qu'on observe à la suite de l'inoculation du *plasma*.

2^e L'inoculation de cet agent contagieux n'a aucune action sur les animaux en puissance de l'épidémie ou qui déjà ont été une première fois atteints de pleuropneumonie, ni sur ceux déjà inoculés.

3^e Il n'a aucune action non plus sur des animaux autres que ceux qui appartiennent à l'espèce bovine. Je l'ai inoculé sans résultat aucun sur des chèvres, des moutons, des chiens, des porcs, des oiseaux de basse-cour, etc., à l'homme lui-même.

Toutes ces expériences ont été reprises par d'autres observateurs et confirmées par eux. Voici ce qui est dit dans le troisième rapport de la Commission officielle des Pays-Bas :

« Les inoculations pratiquées à dessein sur d'autres animaux, tels que chevaux, chiens, moutons et celles faites fortuitement à l'homme n'ont jamais montré un indice d'action quelconque. Il en est de même des inoculations pratiquées sur des bêtes guéries de la pleuropneumonie. »

Les professeurs Lessona et Vellada, ainsi que le comité médical de la Lomelline, ont observé les mêmes faits scientifiques.

Je conclus donc, Messieurs et honorables collègues, que, *à priori* et scientifiquement parlant, la pleuropneumonie exsudative étant une affection spécifique, contagieuse, virulente et inoculable, et n'attaquant en général qu'une seule fois la bête bovine dans le cours de sa vie, l'inoculation est le moyen qui doit les mettre à l'abri du fléau.

Examinons si les faits viennent réellement donner raison à ces vues théoriques.

J'aborde, Messieurs, avec bonheur cette dernière partie de ma tâche, qui est le véritable pivot de tout mon édifice. En

effet, depuis 1852 jusqu'en 1865, le temps et l'expérience ont parlé, et je me trouve devant une si importante série de faits, observés avec tant d'attention et de suite par des centaines d'hommes savants, consciencieux et appartenant à tous les pays du monde, que de l'ensemble de ces faits il est permis de déduire une loi médicale, devant laquelle vous jugerez, je l'espère, que tous les raisonnements doivent céder; et à ce sujet, je répéterai avec une vive satisfaction les belles paroles qu'un des membres les plus distingués de cette assemblée prononçait à la séance du 31 juillet 1852 :

« Vous auriez beau répéter, disait l'honorable M. Fallot, qu'une chose ne peut être parce qu'elle semble en désaccord avec nos idées; si elle était, il faudrait bien s'incliner devant son existence. Si les faits donnent raison à M. Willems, ce serait à nous de modifier nos idées scientifiques. »

Eh bien! Messieurs, depuis cette époque les faits ont certainement parlé pour tous les hommes de bonne foi, pour tous les hommes éclairés.

Vous ne désirez certes pas, Messieurs, que je mette sous vos yeux ces innombrables faits d'inoculation accomplis dans toutes les parties du monde, et portés à notre connaissance. Je me bornerai à relater les opinions et les expériences des corps officiels, et j'y ajouterai quelques faits saisissants qui défient toute critique et qui, je l'espère, porteront la conviction dans vos esprits.

Dans le principe, Messieurs, quand j'ai remis le secret de mon système entre les mains du Gouvernement de mon pays, il y a eu, je dois le confesser, une grande confusion dans les essais, et on n'a souvent pas pu rassembler des expériences exactement constatées pour la science. La raison en est facile à expliquer : contrairement à ce qui a lieu en Russie

pour l'inoculation de la peste bovine, qui n'est pratiquée qu'avec l'autorisation du Gouvernement, ici, tout le monde s'est mis à inoculer, et souvent sans connaître les principes élémentaires de cette opération.

De là tant d'insuccès et de revers, rejetés sur le compte de l'inoculation, et qui n'auraient dû retomber que sur leurs maladroits auteurs.

En dépit de toutes ces expériences mal entreprises, mal exécutées, la vérité s'est fait jour, et les résultats obtenus tant par les partisans de ma méthode que par ses détracteurs, sont de nature à me dédommager de mes peines, et à fortifier puissamment mes convictions.

Pour procéder avec ordre, je relaterai sommairement les principaux faits qui se sont produits à l'étranger, et puis ceux qui ont été observés en Belgique.

Je me suis imposé la tâche, Messieurs, de ne mentionner que des faits cités par des corps officiels, parce que les faits rapportés par des observateurs isolés peuvent être mal observés, mal exécutés et mal interprétés, tandis que, constatés par une réunion d'hommes éclairés et pratiques, ils doivent nécessairement inspirer plus de confiance et offrir un caractère de certitude plus évident.

Depuis 1852 jusqu'aujourd'hui des milliers d'animaux ont subi l'inoculation de la pleuro-pneumonie, et cela par la raison fort simple que cette affection est partout répandue et est restée constamment rebelle à toutes les ressources thérapeutiques.

En commençant mon exposé de faits, je dois vous dire tout d'abord qu'à ma connaissance *aucun* corps savant, *aucune* commission expérimentale n'a prononcé un jugement définitif.

vorable à mon système ; au contraire, tous lui ont reconnu une efficacité incontestable.

Commençons par la Commission qui s'est prononcée la première, à savoir la Commission officielle des Pays-Bas, instituée près le Ministère de l'Intérieur. Et quel pays en Europe est plus riche en bétail et avait plus d'intérêt à connaître l'exacte vérité sur une question aussi vitale pour ses troupeaux ?

Déjà dès le 28 décembre 1852, après avoir expérimenté sur un grand nombre de têtes de bétail, la Commission conclut dans les termes suivants :

« Nos expériences fournissent la preuve remarquable, que l'on ne saurait dénier à l'inoculation un pouvoir, du moins temporaire, de garantir contre la contagion de la pleuropneumonie. »

Ces conclusions furent confirmées dans trois rapports successifs, et dans le dernier la Commission conclut « à l'adoption générale de la pratique de l'inoculation, comme étant le seul remède propre à délivrer ce beau pays du fléau péri-pneumonique. »

Ces rapports sont signés des noms de Wellenberg, Jennes, Reynders, Hekmeyer, directeur et professeurs de l'école vétérinaire d'Utrecht, et Wit et Vanlaer, médecins vétérinaires.

Beaucoup d'autres rapports, indépendamment de ceux de la Commission scientifique, ont encore vu le jour dans les Pays-Bas. — Je me contenterai ici de les indiquer :

Rapports officiels adressés aux États députés de la Hollande méridionale. — Rapports sur les inoculations faites en Frise, et dont je parlerai plus loin, parce que la Frise a été souvent invoquée pour combattre mon système, tandis

qu'aucune contrée du monde n'a fourni de preuves plus convaincantes en sa faveur.

A la séance de la Société d'agriculture des Pays-Bas, tenue à La Haye le 23 mai 1859, et à la réunion de l'Association des vétérinaires de ce même pays, qui eut lieu le 27 août 1860, à Rotterdam, tous les orateurs se prononcèrent en faveur du procédé d'inoculation, se basant sur un nombre considérable de faits, observés par eux. C'est ainsi que MM. Van Dam, Swart, Korndorffer, etc., citent 16,000 inoculations faites avec d'excellents résultats pendant l'année 1859.

Peu de jours avant sa mort, arrivée trop prématurément en 1864, feu Jennes, professeur à l'école vétérinaire d'Utrecht, m'écrivit « que la vertu prophylactique de l'inoculation était devenue tellement évidente dans sa patrie, qu'elle était généralement appliquée, et qu'il ne connaissait pour sa part aucun vétérinaire qui en fût encore l'adversaire. »

Je pourrais encore citer beaucoup d'autres rapports concernant ce pays, mais cela m'entraînerait trop loin.

En 1854, parut le rapport de la Commission du Comité médical de la Lomelline (États-Sardes), rapporteur M. Mazzini, vétérinaire ; un peu plus tard celui de la Commission de la province de Brescia, rapporteur le docteur Vidari ; et ensuite les trois rapports de la *Commission Willems*, dont le dernier date de 1862, Commission instituée par la chambre du commerce et des arts de Pavie, rapporteur le docteur Giacomo Saglio.

Tous ces rapports relatent des séries très-importantes de faits, trop longues à indiquer ici, et concluent tous à l'efficacité de l'inoculation comme méthode prophylactique de la pneumonie bovine.

Voici la conclusion de la Commission de Pavie : « L'ino-

culation du virus pneumonique proposée par le docteur Willem est un remède d'une grande efficacité pour préserver les bêtes bovines de la pleuropneumonie. »

Ce qui confirme les bons résultats obtenus de l'inoculation en Italie, c'est que la Société d'agriculture des États-Sardes, décerna, dans sa séance de septembre 1856, une médaille d'argent au docteur Ponza, notre estimable collègue, « comme étant le premier promoteur de la méthode Willems en Italie. » Et d'un autre côté l'Institut des sciences, lettres et arts de la Lombardie a accordé le prix de la fondation Gagnola au docteur Corvini, professeur de l'école vétérinaire de Milan, pour son mémoire sur l'inoculation de la pleuropneumonie où se trouvent des milliers de faits d'inoculation favorables à mon système.

J'abuserais certes de la bienveillance de l'Académie si j'énumérais tous les faits d'inoculation qui se sont produits dans les divers États de l'Allemagne, en Irlande, en Amérique, en Afrique et en Australie. Je me borne simplement à constater que les expériences entreprises par la Commission officielle de Prusse, relatées par le docteur Ulrich, professeur à l'école d'agriculture de Moëglin viennent toujours grossir cette immense série de faits favorables à l'inoculation prophylactique.

Permettez-moi cependant, Messieurs et honorables collègues, de vous dire quelques mots touchant ce qui s'est passé en France en fait d'inoculation.

Parmi les innombrables écrits et rapports qui ont paru sur ce sujet, je me bornerai à vous citer la conclusion de la Commission scientifique instituée près le Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Ce corps savant formule la proposition suivante comme la conclusion définitive de ses recherches :

« L'inoculation du liquide extrait des poumons d'un animal malade de la péripneumonie possède une vertu préservative; elle investit l'organisme du plus grand nombre des animaux auxquels on la pratique d'une immunité qui les protège contre la contagion de cette maladie pendant un temps encore indéterminé. »

Après avoir analysé les faits d'inoculation arrivés à la connaissance de la Commission, le rapporteur, M. Bouley, s'exprime ainsi :

« Il ressort incontestablement de ces relevés statistiques des inoculations essayées jusqu'aujourd'hui dans la pratique, comme mesures préventives contre la contagion de la péri-pneumonie, que la décroissance dans l'intensité de cette maladie, le nombre des animaux qu'elle attaque, et conséquemment la mortalité qu'elle entraîne, a coïncidé constamment avec la pratique de l'inoculation dans les troupeaux ravagés actuellement ou menacés par l'épidémie. »

Les expériences de la Commission française ont conduit au résultat suivant :

Bêtes inoculées qui ont contracté la pleuropneumonie, 2 pour cent;

Bêtes non inoculées, servant de terme de comparaison, 58 pour cent.

Ces chiffres sont concluants.

Je viens de dire tantôt que la province de Frise nous fournit la preuve la plus convaincante de la vertu prophylactique de l'inoculation. En effet, qu'y voyons-nous?

En décembre 1862, la statistique comptait en Frise 206,203 têtes de bétail, ce qui constitue à peu près le sixième de la population bovine en Belgique, qui est de 1,203,891. En 1852, on comptait sur cette population bovine 2,826 bêtes

mortes ou abattues pour cause de pleuropneumonie, et 3,155 en 1853, et de 1850 à 1861 cette seule province, indépendamment des animaux livrés à la boucherie pour cause de pleuropneumonie, a perdu un total de 38,024 têtes de son bétail. Ce qui fait en moyenne pour ces douze années une perte de 3,168 animaux ; calculée à raison de 300 francs par tête, on arrive à environ un million de francs par an, sans compter les dommages incalculables subis sur les animaux livrés à la boucherie ou guéris de la pleuropneumonie.

En 1862, il y a eu seulement 713 bêtes perdues ; ce qui, calculé d'après les bases posées tantôt, ne constitue qu'une perte annuelle de 213,900 francs au lieu d'un million. Différence énorme, qui a encore considérablement baissé dans ces trois dernières années, puisque depuis le 12 janvier 1865 jusqu'au 22 juin dernier il n'y a eu que 57 animaux sacrifiés, tandis que pendant le même laps de temps, en 1864, le fléau en a enlevé 231.

De manière que la pleuropneumonie, qui sévissait avec une violence inouïe en 1852, au moment où on y pratiquait les premières inoculations, a presque totalement disparu de cette province.

Est-ce à l'application de ma méthode qu'est dû ce magnifique résultat ? C'est ce que nous examinerons.

Depuis 1853, les états provinciaux ont encouragé la pratique de l'inoculation en la faisant pratiquer gratuitement, et en accordant des indemnités aux propriétaires qui soumettaient leur bétail à cette pratique, et des récompenses aux vétérinaires les plus zélés. Ainsi depuis 1857 jusqu'en 1863, 43,835 animaux ont reçu le bienfait de l'inoculation ; ce qui fait plus d'un cinquième du total de la population bovine de cette province, en admettant que ces animaux vivent pen-

dant six à sept années, ce qui a lieu pour le bétail de cette contrée.

Sur ces 43,835 inoculations 30 sujets seulement ont succombé à l'inoculation, et sur ce chiffre 248 inoculés avec succès et 425 sans succès, total 673, soit 1,43 pour cent, ont ensuite contracté la pleuropneumonie dans le foyer épizootique le plus contagieux et le plus terrible du monde entier.

Quelle preuve plus grande et plus claire désirez-vous encore, Messieurs, de la vertu préservatrice de l'inoculation ?

Tout le monde dans cette province a si bien compris les avantages de cette pratique, que les sociétés d'assurances agricoles rendent toutes l'inoculation obligatoire pour le bétail de leurs membres. Cette obligation a été créée par la Société de Baarderaadeel, à la suite des faits que nous signale M. Van Loon, secrétaire de cette Société et membre des États-députés de la Frise, et que voici :

A Baard il existait trois sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail. La première n'appliquait point l'inoculation et perdait 40 pour cent de son bétail par la maladie; dans la seconde, la mesure était rendue obligatoire pour les jeunes animaux seulement, et les pertes s'élevaient à 11 pour cent; dans la troisième au contraire, on inoculait tous les bestiaux et la perte n'était que de 6 pour cent.

Je vous laisse juges, Messieurs, de la différence.

Ces chiffres officiels, si éloquents, qui sont extraits du rapport du 18^e congrès néerlandais, tenu à Leeuwarden du 23 au 26 juillet 1863 (et qui sont confirmés par le professeur Jennes, qui fut envoyé dans cette contrée par ordre ministériel), ont été parfaitement appréciés par cette réunion de savants et de

praticiens, puisque sur la proposition du docteur Mulder, elle adopta à l'unanimité les deux résolutions suivantes :

« 1^o Il est prouvé en Frise que l'inoculation est un remède préservatif *certain* contre la pleuropneumonie.

« 2^o Il est prouvé par la statistique que là partout où l'inoculation n'est pas pratiquée le fléau fait bien plus de victimes. »

Je ne m'étendrai pas, Messieurs, sur les faits qui se sont passés en Belgique. Vous les connaissez tous.

Je me borne à vous rappeler que les deux corps compétents qui se sont occupés de mon système ont formulé des conclusions qui lui sont favorables.

Les honorables MM. Thierness, président, et Crocq, secrétaire de la Commission gouvernementale, vous ont rappelé à l'avant-dernière séance les rudes épreuves que cette Commission a fait subir à l'inoculation, et les résultats concluants auxquels, après quatorze années de travaux, ce corps scientifique et pratique est arrivé.

Vous connaissez aussi les 97,284 faits d'inoculation cités par un autre corps, la Société centrale d'agriculture de Belgique, recueillis dans notre patrie et dans toutes les parties du monde, et exposés dans un rapport fait par feu Daumerie, membre de cette Académie et vice-président de ladite société.

Le résultat de cette immense enquête, qui a duré deux ans, a montré finalement qu'il y a eu perte à la suite de l'inoculation de 1/2 pour cent, et que le chiffre des animaux atteints de la pleuropneumonie, malgré l'inoculation, s'est élevé aussi à 1/2 pour cent, tandis que les animaux non inoculés, placés dans les mêmes conditions que les précédents, ont été atteints par la maladie dans les proportions de 35 pour cent.

Je pourrais encore, Messieurs, invoquer à l'appui de mon système un grand nombre d'autres faits évidents, indiscutables, enfin ne laissant pas même subsister la ressource de pouvoir invoquer le fameux *post hoc, ergo propter hoc*, puisque les animaux inoculés ont été placés dans une même étable et dans des conditions d'hygiène et de stabulation parfaitement les mêmes. Et qu'a-t-on vu dans ces cas? Les inoculés résisterent à la contagion et les non inoculés la subirent dans des proportions souvent effrayantes.

Je me borne à citer deux exemples : M. de Posson, agronome distingué, à Cappellen, avait renfermé dans ses étables, en 1861, 120 bœufs inoculés, et parmi eux il en avait laissé, comme contre-épreuve, 30 non inoculés. La pleuropneumonie envahit son troupeau, les 120 restèrent parfaitement sains, et des 30 autres 12 succombèrent au fléau.

M. Claes, de Lembechq, signalait naguère le fait suivant : « J'ai fait, disait-il, des essais très-nombreux sur la valeur de l'inoculation préventive, et entre autres celui-ci : M. Louis De Cock, marchand à Tubise, mit en pension chez moi 23 vaches au centre de mes étables, en compagnie de 20 autres bêtes inoculées m'appartenant. Un mois après, la pulmonie frappa une vache des 23 non inoculées. Ce mal se propagea, et 13 des 23 sont sorties malades en trois mois, tandis qu'aucune des 20 bêtes inoculées n'a été atteinte, quoique soumises au même régime alimentaire dans la même étable, ce qui démontre que le mal est contagieux et n'atteint pas les animaux traités par l'inoculation. »

Des faits de ce genre se produisent tous les jours dans la ville de Hasselt, où huit à dix mille bœufs environ sont annuellement inoculés, ce qui porte le chiffre des inoculations

faites dans ce centre agricole et industriel à plus de cent mille depuis 1852 jusqu'à ce jour.

Avant la mise en pratique de l'inoculation, on comptait dans le chef-lieu du Limbourg à peu près 1,200 bêtes malades par année, et depuis cette époque le chiffre du bétail à l'engrais a presque doublé. M. Maris, vétérinaire du Gouvernement, dit même, dans un rapport officiel adressé en 1852 à M. le Gouverneur, en avoir observé en 1851, à lui seul, le nombre considérable de 1,300.

En calculant seulement en moyenne une perte de 25 francs par tête de bétail, comme l'a fait la minorité de la Commission officielle, dans le 6^e rapport adressé à M. le Ministre de l'intérieur, on arrive, pour les huit à dix mille animaux annuellement inoculés à Hasselt, à éviter une perte de 225,000 francs par an, ou de plus de trois millions pour le laps de temps que l'inoculation y a été pratiquée.

Aujourd'hui, Messieurs, quelles sont les pertes subies parmi le bétail inoculé? Pas 1 pour cent, au lieu de 35 pour cent comme jadis. Les honorables membres de cette Académie, qui ont pu vérifier les faits sur les lieux, peuvent mieux que qui que ce soit nous en rendre compte, et confondre ainsi, comme je viens de le faire, certains bruits faux et malveillants, répandus par quelques journaux politiques.

Ce serait donc un immense bienfait pour l'agriculture belge et pour le trésor public, si la pratique de l'inoculation se généralisait, car d'après les expériences mêmes de la Commission officielle belge, au lieu de perdre 25 pour cent, comme cela arrive parmi le bétail non inoculé, on ne perdrat qu'environ 1 pour cent sur les animaux inoculés. Et le trésor public, au lieu de payer 310,708 francs pour couvrir les indemnités accordées en cas d'abattage, comme il l'a fait pour

les deux dernières années (1862, 1863) citées dans le Bulletin du conseil supérieur d'agriculture, payerait vingt-quatre fois moins : une affaire de douze à quatorze mille francs seulement.

D'un autre côté, les propriétaires du bétail abattu, au lieu de perdre une valeur de 1,142,588 fr., total de ces deux années, n'auraient eu à subir qu'une perte d'environ 50,000 francs.

Depuis 1852, année où l'inoculation a vu le jour, la pleuro-pneumonie a été constamment dans une période de décroissance, et ce n'est qu'en 1862, lors d'une forte recrudescence de la maladie dans les Flandres, que le chiffre des bêtes abattues, qui était en 1852 de 2,035, a été dépassé et est monté à 2,175. Depuis lors, vous le savez, Messieurs, le rapport de la Commission gouvernementale vous l'a appris, l'inoculation a été appliquée dans ces provinces sur une grande échelle, et aujourd'hui on peut dire que l'épidémie y est éteinte, et ne fait plus de victimes dans ces provinces que dans le reste de la Belgique.

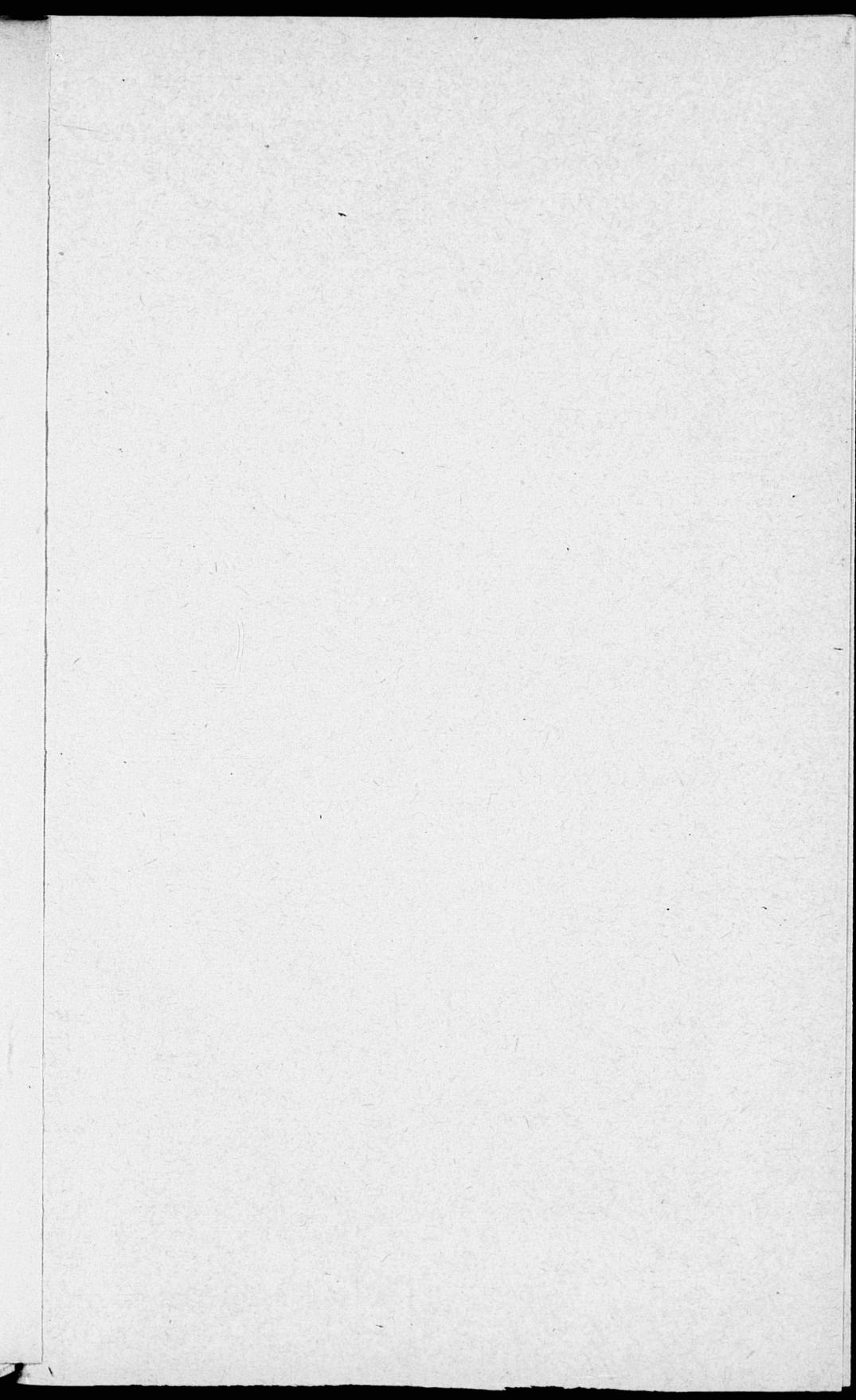
Maintenant si l'on compare les pertes subies par le Gouvernement en 1852, et qui s'élèvent au chiffre de 160,371, francs, avec celles subies les années suivantes, on trouve en moyenne un bénéfice d'environ 50,000 francs par an. — Pour le public, au bout de ces treize années, calculées d'après la valeur perdue des animaux abattus, l'avantage est de 1,336,790 francs.

La généralisation de la méthode d'inoculation, telle qu'elle s'est déjà faite en Belgique et ailleurs, depuis 1852 jusqu'aujourd'hui, est donc une excellente mesure économique. Elle a conservé au commerce, à l'industrie, à l'agriculture une de ses principales ressources pour l'alimentation et le bien-être des nations.

De tout ce qui précède, j'espère, Messieurs, que vous conclurez avec moi :

1^o Que l'inoculation de la pleuropneumonie bovine n'est nullement en désaccord avec les données actuelles de la science ;

2^o Qu'elle offre de grands avantages économiques, et que, d'après les faits les mieux établis, elle est le souverain et unique remède à opposer aux ravages de cette terrible maladie.



1798737

